

Lettre d'information n°2 – février 2015
STOP MINES 23

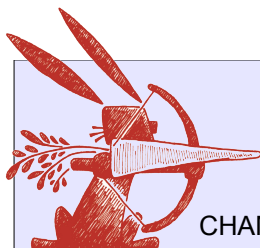


Bonjour à tous, amis démineurs, comme promis voici le 2nd n° de notre lettre d'information mensuelle .

Janvier fut plutôt calme, ou plutôt faussement calme...

Toujours pas de bulldozers ou de foreuses en vue, mais les recherches suivent leur cours à Villeranges et aux Farges, et dépassent même la zone de travaux déclarée en préfecture (voir point n°3) ! Se donner tant de mal, jusqu'à se mettre hors-la-loi pour des résultats que nous connaissons déjà depuis longtemps (1er PERm de Villeranges – lettre d'info n°1)... Et lorsque je dis « nous », je parle bien sûr de « nous » le Collectif Stop Mines 23, les associations partenaires, les riverains, sympathisants démineurs de tout genre en Creuse et ailleurs, mais aussi, et surtout, de Cominor, de La Mancha, de Dominique Delorme – directeur général adjoint et représentant en France de La Mancha Ressource Inc – ou encore de Sébastien de Montessus de Ballore-Augier de Crémier-PDG de la Mancha... La Mancha, qui cite ce 1er PERm sur son site : <http://www.lamancha.ca> que je vous invite à visiter. Si un doute persistait encore, vous pourrez de vous-mêmes constater que l'entreprise canadienne non seulement a parfaitement connaissance de ces premières recherches et de leurs résultats, mais aussi qu'elle a déjà établi tout un programme, du PER à la demande de permis d'exploitation prévu selon son « project time line » pour 2019. De simples recherches nous répète-t-on depuis 2013... Les avis défavorables du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voueize, de l'association Sources et Rivières du Limousin, ou encore de la mairesse d'Auge... balayés d'un revers de main par le ministère du redressement productif au motif qu'il ne s'agit « que » de recherches et que les inquiétudes émises concernent l'éventualité d'une exploitation... Éventualité qui semble assez concrète pour la direction de La Mancha puisqu'elle l'annonce fièrement sur son site officiel... Nous pouvons toutefois être rassurés, l'entreprise se soucie de l'environnement et met à disposition une « boîte à idée » afin de « préserver la biodiversité » ! <http://www.lamancha.ca/en/sustainable-development/environment.html>

Et dites, messieurs les mineurs, j'ai une idée à vous soumettre : Et si vous démissionniez, couliez votre boîte et faisiez don de tous vos millions gagnés sur le dos de populations abusées et exploitées en Australie, au Soudan, en Côte d'Ivoire et bientôt en France, au détriment de ce bien commun que constitue notre environnement, à diverses associations écologistes, ou humanitaires ?



EVENEMENTS A VENIR :

mardi 3 mars – 20h30

CHAMBON-SUR-VOUEIZE / salle des associations
REUNION DU COLLECTIF

mardi 10 mars – 20h30

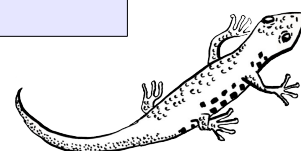
CHAMBON-SUR-VOUEIZE / salle des fêtes
REUNION D'ORGANISATION DU 2nd RASSEMBLEMENT « NO MINES LAND »

jeudi 02 avril – 18h15

GOUZON / salle du Cinéma
REUNION PUBLIQUE

samedi 25 juillet

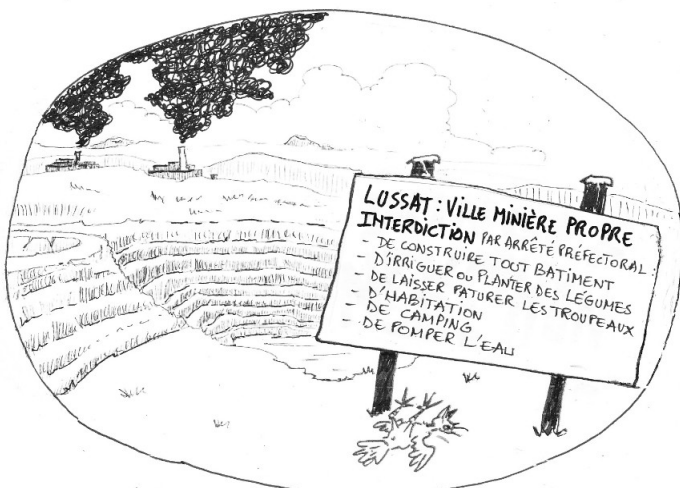
BORD-SAINT-GEORGES
2nd RASSEMBLEMENT « NO MINES LAND »



1. Retour sur le Permis Exclusif de Recherche minière de Villerranges :

Accordé en novembre 2013 par le ministère du Redressement productif, devenu depuis également celui de l'Économie et du Numérique, à la société Cominor, filiale de La Mancha, entreprise canadienne à capitaux égyptiens et luxembourgeois, elle-même ancienne filiale d'Areva pour qui a travaillé son actuel PDG, M. Sébastien de Montessus de Ballore-Augier de Crémier aux côtés de Mme Anne Lauvergeon... Si, si, la même Anne Lauvergeon que celle de l'affaire Uramin, affaire dans laquelle le nom de M. de Montessus est également cité... Bref revenons à nos moutons, le PER de Villerranges en Creuse : il concerne 7 communes dans le nord-est de la Creuse : Lussat, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Auge, Sannat, Bord-Saint-Georges et Tardes. Il recouvre une nappe phréatique qui affleure par endroit à moins de 60cm de la surface du sol, ainsi que les puits de captage de Varennes qui alimentent en eau potable les 18 communes du bassin de Gouzon. Comme si cela ne suffisait pas, il empiète sur la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) du site Natura 2000 de l'Étang des Landes, seul étang d'origine naturel du département, classé réserve nationale. La Voueize traverse de part en part le périmètre – là aussi, le PER empiète sur une ZNIEFF, celle de la Vallée de la Voueize . La Tardes qui est un affluent du Cher et alimente la ville de Montluçon en eau potable est également au cœur du périmètre...

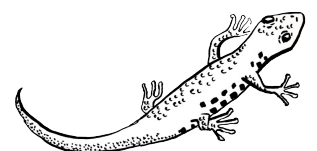
Cf : carte « Nature et patrimoine autour de Chambon » – Pierre Treille (p.12-13)



LUSSAT SERA
LA PREMIÈRE
MINE PROPRE,
JE VOUS LE JURE!..



... mais puisqu'ils disent qu'ils feront une mine propre, tout ira bien... sauf que ... on n'était pas censé ne faire que des recherches à Villerranges ??? Alors : mines propres, simples recherches, sale mine??? La question reste entière...



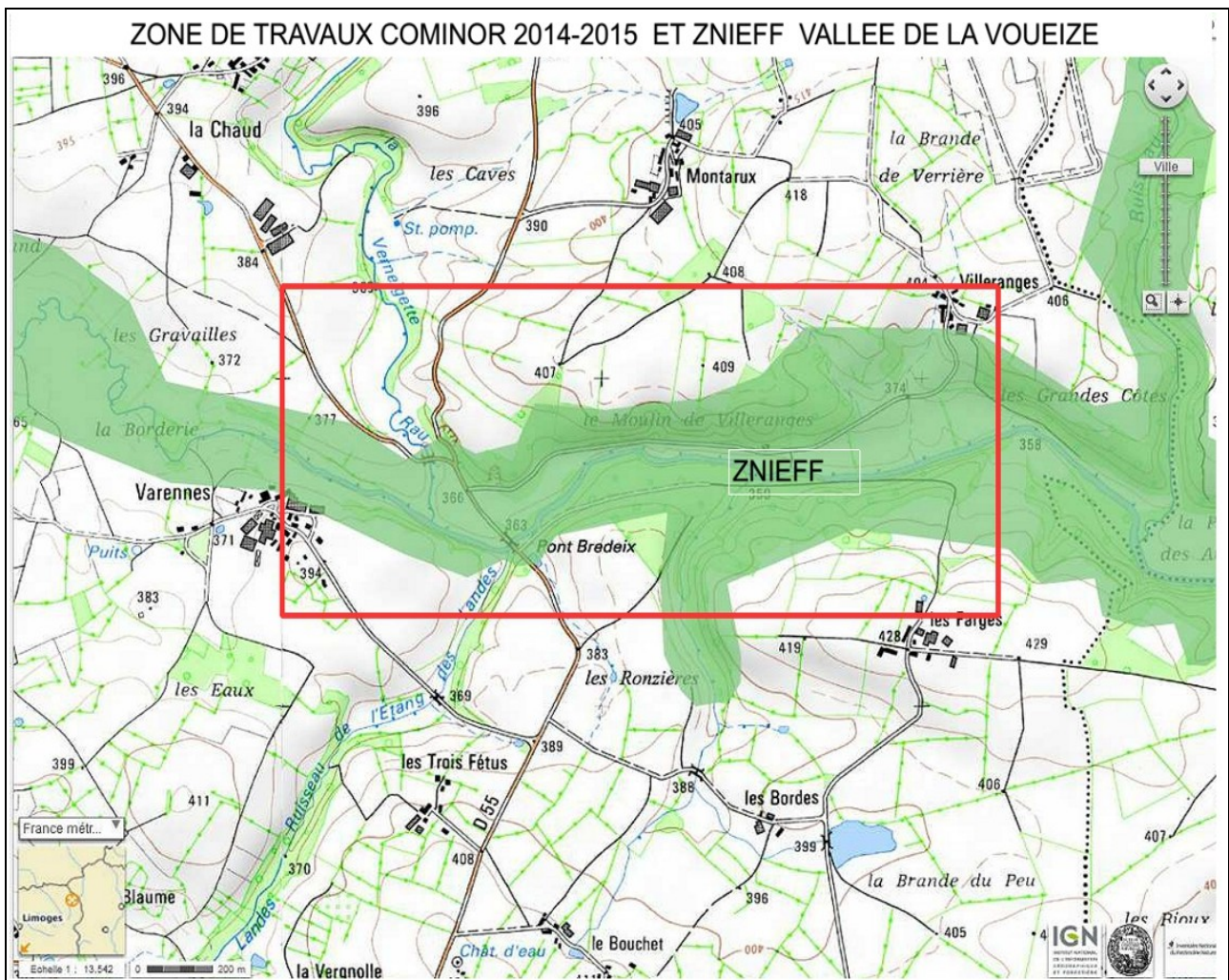


2. Etat des lieux de la première phase de travaux et suite des événements...

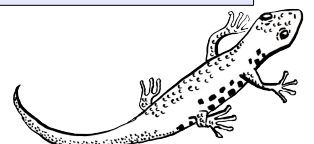
La COMINOR a fini ses petits trous et veut en faire des plus gros !

La première phase de travaux qui consistait à prélever des poignées de terre et à mesurer la conductivité du sol en injectant du courant se terminant le 28 Février 2015, la Cominor va déposer une nouvelle demande d'ouverture de travaux. Des pistes sur ce qui va être demandé avec le programme prévisionnel obtenu à la préfecture ; **1,4 Million d'Euros vont être dépensés par la Cominor cette année !** :

- Des sondages d'exploration géologiques avec 1000 m de sondage carottés et 5000 m de sondage à circulation inverse. (**6 km de forages**)
- Des compléments ponctuels de travaux de géophysique et d'analyse de sols
- Des études minéralogiques pour caractériser les minéralisations aurifères potentielles
- Des études métallurgiques pour appréhender les possibilités de libérer l'or de sa gangue.

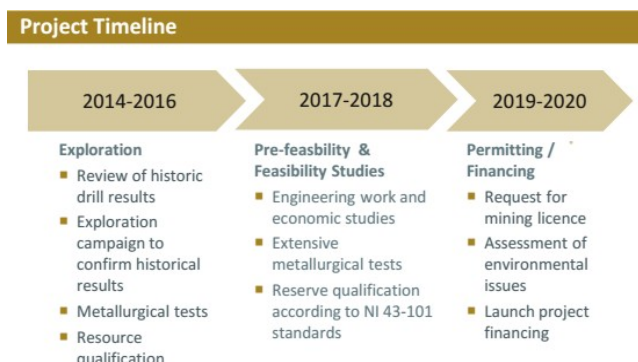


La zone de travaux est centré sur le secteur des hameaux de Varennes, Les Farges et Villeranges, à Lussat, c'est là que se trouvent 20 T d'or (sur les 30 T estimées sur le PER) et les gisements d'antimoine :
Le préfet va-t-il laisser saccager la ZNIEFF de la Vallée de la Voueize par les foreuses ? Va-t-il laisser forer au dessus de la nappe phréatique alors que les diagnostics du SAGE et des hydrogéologues ont établi la fragilité de la ressource en eau potable qui doit être préservée pour les besoins des habitants des 18 communes alimentées par l'eau du bassin de Gouzon ?
La Voueize et la nappe phréatique vont elles être le terrain de jeu d'un fond d'investissement Franco-Canadien-Egyptien (Luxembourgeois pour le compte en banque !) dont le projet est de creuser une mine et de construire une usine de cyanuration au bord de la Voueize ?!!



La préfecture de la Creuse a deux possibilités : soit laisser Cominor travailler avec une simple déclaration de travaux (un simple dossier rédigé à la va vite, comme celui du mois de juin 2014), soit exiger que les futurs travaux soient soumis à « autorisation » et ainsi imposer une réelle étude d'impact, une enquête publique ainsi que le recueil des avis des maires des communes concernées et la consultation du CODERST.
<http://www.mineralinfo.fr/page/contenu-modalites-dune-demande-douverture-travaux-miniers>

Grâce à Sources et Rivières du Limousin, nous demandons au Préfet de la Creuse d'exiger de la Cominor que les futurs travaux soient soumis à une demande d'autorisation.



Si la Cominor continue sa langue de bois sur le terrain, elle a rassuré ses investisseurs en détaillant intégralement son projet sur son site canadien : demande de concession en 2019 (request for mining licence)

<http://www.lamancha.ca/en/operations/france.html#2014-2016-exploration>

Nous serons donc bientôt fixés sur les intentions du Préfet, sous les ordres du ministère de l'industrie : autoriser le passage en force de la Cominor malgré l'opposition de la population, des associations de protection de l'environnement, de certains maires, du Conseil Général et du Conseil Régional, malgré tous les risques de laisser perdurer un projet aussi malsain pour la santé et l'environnement !

Il faut rappeler à chacun que plus la Cominor investit dans ce projet, plus nous aurons de mal à faire pression pour que les travaux s'arrêtent ! Les miniers n'hésitent pas à traîner en justice les états qui arrêtent leurs projets. En 2012, la société lamgold a réclamé 763 millions d'euros à l'État français qui, sous la pression du collectif de citoyens "NON au projet lamgold ex-Cambior à KAW" (qui regroupait 33 organisations guyanaises dont Maïouri Nature Guyane), a décidé de l'arrêt du projet Cambior en Guyane.

La Cominor veut imposer son rythme au PER de Villeranges, un rythme lent, administratif, qui repose sur la désinformation du public, l'impuissance des services de la préfecture, et l'inexistence de mécanismes démocratiques permettant l'arrêt d'un projet minier.

La Cominor et la préfecture nous martèlent : « ne vous faites pas de souci, nous ferons le point lors des commissions de suivi, laissez le processus (anti !) démocratique suivre son cours ». Bien sûr ! Et on attend la demande de concession en 2019 pour remplir les carnets de l'enquête publique pendant qu'on y est !

Nous ne nous laisserons pas endormir par ce discours !

Le printemps arrive et avec lui fleurira l'espoir d'arrêter ce projet inutile et dangereux !

Il sera temps alors de se mobiliser sur le terrain pour arrêter les foreuses !!

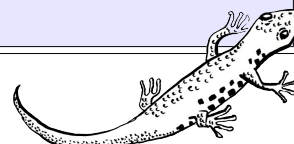
Nous aurons besoin de toutes vos forces, de votre soutien et de votre imagination pour démontrer que l'avenir de la Creuse n'est pas la triste mine qu'on veut lui imposer !



NON AUX FORAGES !!

**Pour la sauvegarde de la Vallée de la Voueize
et de son eau potable ;**

EN ROUTE VERS LA ZAD DE VILLERANGES !!!



3. Quand Cominor se fait prendre la main dans le sac... ou les piquets hors la zone ...

Communiqué du Collectif Stop Mines 23 – février 2015 :

La Compagnie minière Cominor – La Mancha présidée par Sebastien de Montessus de Ballore-Augier de Crémier termine à Lussat (Creuse) sa première phase de travaux de recherches pour l'or en se faisant remarquer. Mercredi 18 février des travaux géophysique en dehors de la zone de travaux ont été constaté et une plainte a été déposée en préfecture par « Sources et Rivières du Limousin » et « Stop Mines 23 ». Cette première phase de travaux se terminant fin février, une deuxième demande de travaux sera examinée en préfecture : six kilomètres de forage dans l'arsénopyrite sont annoncés pour 2015, sur une zone où la ressource en eau est particulièrement sensible (nappe phréatique du bassin de Gouzon, ZNIEFF au bord de la rivière la Voueize). Dominique Delorme, le chargé de communication et directeur des travaux sur le site de Lussat promet une mine propre (la première au monde, vraisemblablement), cependant il ne semble pas en mesure de respecter ne serait-ce que le périmètre de la première zone de travaux, où la Cominor ne réalise pourtant que de « petits prélèvements ».

Mais bien sûr, faites-leur confiance !

Stop Mines 23.



4. Le Châtelet de nouveau ouvert aux recherches, et exploitations, minières !

Un arrêté pris par le ministère de l'industrie le 8 janvier 2015 replace les gisements de la concession du Châtelet "dans la situation de gisements ouverts aux recherches."

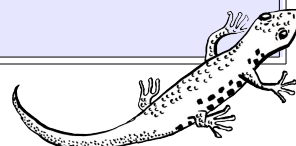
JORF n°0041 du 18 février 2015 page 3054
texte n° 39

ARRETE :

Arrêté du 8 janvier 2015 acceptant la renonciation totale du Bureau de recherches géologiques et minières à la concession de mines d'or dite du « Châtelet » (département de la Creuse)

NOR: EINL1430640A

ELI: <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/1/8/EINL1430640A/jo/texte>



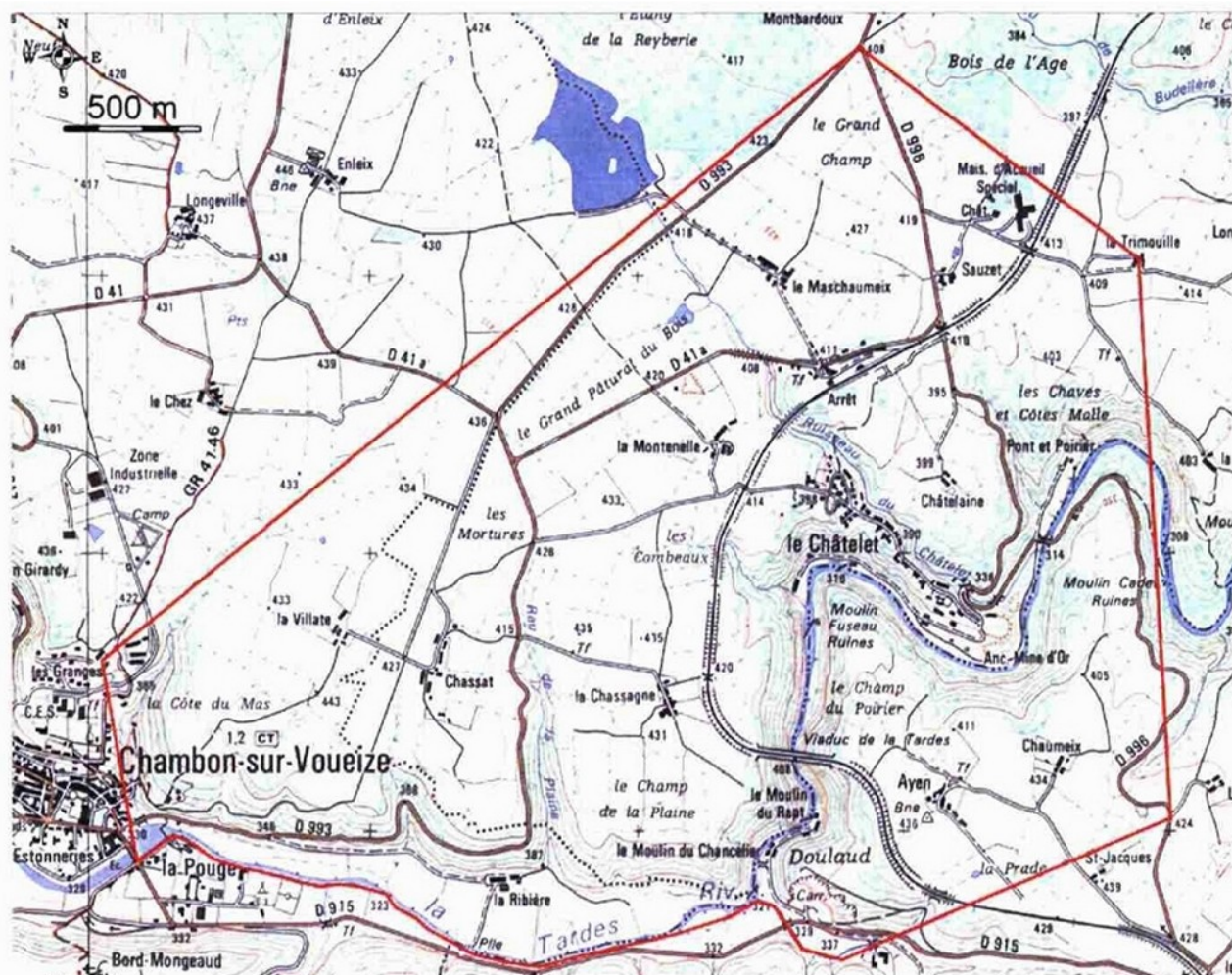
Par arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en date du 8 janvier 2015, la renonciation totale du Bureau de recherches géologiques et minières à la concession de mines d'or dite du « Châtelet », portant sur tout ou partie du territoire des communes de Budelière, Chambon-sur-Voueize et Evaux-les-Bains, dans le département de la Creuse, est acceptée. En conséquence, il est mis fin à ladite concession et les gisements correspondants sont replacés dans la situation de gisements ouverts aux recherches.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030252426>

Le BRGM renonçant à cette concession, celle-ci se retrouve à la merci des compagnies minières.

Les déchets stockés sur l'ancien site minier du Châtelet restent mis en sécurité par l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2014 (voir : <http://www.minesencreuse.fr/Documents/Docs-autres/arrete%20SUP%20chatelet.pdf> ou lettre d'info n°1) qui prévoit toute une liste d'interdictions comme notamment de « procéder à des remaniements du sol » ou de réaliser « des trous, excavations, fondations, forages, défonçages »...

Carte de la concession du Châtelet qui s'étend sur les communes de Budelière, Chambon-sur-Voueize et Evaux-les-Bains :



Nous sommes en droit de nous poser quelques questions concernant cette décision, s'il est nécessaire pour la sécurité de tous d'interdire certaines actions comme tout « remaniements du sol » sur certaines parcelles, est-il bien raisonnable de ré-ouvrir le Châtelet aux recherches, et donc, à l'exploitation minière ? Si le BRGM ne s'occupe plus de cette concession, qui va s'occuper de vider l'alvéole remplie de déchets toxiques ? Et où sont les analyses du contenu de cette alvéole ? Nous parlons toujours de la présence d'arsenic, mais elle doit contenir d'autres métaux lourds ?

Le Collectif a envoyé un courrier le 27 février aux 7 maires des communes concernés par le PER, mettant en évidence les deux arrêtés préfectoraux, et leurs contradictions. Il leur est aussi rappelé leurs possibilités d'action et notre souhait de les rencontrer.

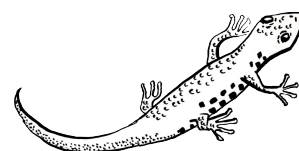
Non content de livrer le territoire à la frénésie extractiviste de compagnies minières sans scrupule par l'octroi de nouveaux permis de recherches, le gouvernement s'emploie à relancer les anciennes concessions, le Châtelet donc, mais aussi Salsigne (Aude), la mine d'or et d'arsenic (1^{er} producteur mondial jusqu'à sa fermeture en 2004) la plus polluée d'Europe ! Il est important de se souvenir que par arrêté préfectoral la vente de légumes produits à plusieurs kilomètres à la ronde de cette ancienne mine est interdite...
« Redressement productif » disiez-vous ?

5. Demande de positionnement des mairies du périmètre du PER (suite) :

Le Collectif a entamé en fin d'année dernière une démarche d'information, et de demande de positionnement sur le PER de Villeranges auprès des conseils municipaux des 7 communes du PER (envoi d'un courrier en novembre visant à présenter les éléments du dossier TOTAL – voir lettre d'info n°1) :

- le Conseil municipal de **Lépaud** ne souhaite pas nous recevoir et estime être déjà bien assez informé ;
- le conseil municipal de **Tardes** souhaitait garder sa « neutralité » (voir lettre d'info n°1) ;
- nous avons rencontré le Conseil municipal de **Sannat**, ou du moins les 6 membres présents, le 13 février dernier, l'ensemble des personnes présentes ne sont pas favorables au PER, nous leur avons donné quelques pistes d'actions : courrier au Préfet, vote de la motion du Conseil Général demandant l'annulation du PER... ;
- bien que la mairesse d'**Auge** ait été la première à s'alarmer de l'octroi du PER en écrivant au préfet en novembre 2013, elle ne s'est pas pour autant rapprochée du travail du Collectif et n'a pas répondu à notre courrier, nous recontacterons la municipalité pour tenter de fixer un rendez-vous ;
- le Conseil Municipal de **Bord-Saint-Georges** n'a pour le moment donné aucune réponse à notre courrier de novembre 2014, la municipalité nous loue sa salle des fêtes pour l'organisation du 2nd Rassemblement « *No Mines Land* » qui aura lieu le 25 juillet 2015 ;
- le Conseil municipal de **Lussat** nous avait reçu le 17 décembre lors d'un conseil exceptionnel convoqué par le maire, M. Bodeau, sur les 10 conseillers présents, aucun ne s'était exprimé contre le PER, l'un des conseillers nous ayant même fait savoir que s'ils étaient contre ils n'auraient pas besoin de nous, puisqu'ils ont la FNSEA et la Chambre d'Agriculture avec eux... il faut dire que beaucoup de membres du Conseil ont des terrains concernés par le PER, de très grands terrains... Il semble difficile d'obtenir leur confiance quand on n'est pas né sur la commune... à la fin de la rencontre le maire s'était toutefois engagé à prendre une délibération lors de de leur prochaine réunion ; **lors de sa réunion du 13 février, le Conseil municipal de Lussat n'a pas une seule fois évoqué le sujet du PER de Villeranges** ;
- bien que le Conseil municipal de **Chambon-sur-Voueize** ait été le premier et le seul jusqu'à présent à voter une délibération contre le PER de Villeranges en mai dernier, nous souhaiterions tout de même le rencontrer afin de présenter en détail du dossier Total dont il n'avait pas connaissance lors du vote ; une date de rendez-vous devrait bientôt nous être communiquée.

6. Enquête publique du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) CHER AMONT :



Du 1er décembre 2014 au 8 janvier 2015, nous pouvions faire part de nos observations concernant ce projet de « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » à une Commission d'enquête par l'intermédiaire de

registres disponibles dans les mairies concernées. En tout 80 communes sont concernées par ce projet en Creuse et 275 dans le Cher, l'Indre, le Puy de Dôme et l'Allier.

Quel est le but, l'utilité, la finalité du SAGE ?

Il s'agit donc d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, voté par la CLE (Commission Locale de l'Eau) et soumis ensuite à enquête publique. Sur le site internet <http://www.sage-cher-amont.com/> ; nous pouvons lire que le SAGE a pour objectif de « gérer la ressource « eau » afin de satisfaire l'ensemble des usagers » en accord avec la loi sur l'eau de janvier 1992 qui stipule :

- l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ;
- sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ;
- l'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurs.

Parmi les usagers à satisfaire on peut voir citer notamment l'agriculture et l'industrie, serait-ce un hasard ou une simple coïncidence si un projet de relance de l'exploitation minière, activité très gourmande en eau, est justement en cours sur une partie du territoire concerné par le SAGE ? Projet minier que ne semblaient toutefois pas connaître certains membres de la Commission d'enquête alors même qu'il menace la ressource en eau potable d'au moins 18 communes sur les 80 concernées en Creuse... Pourtant, avant d'être soumis à enquête publique, le SAGE a bien été voté par la CLE ?

Heureusement des citoyens plus avertis que les enquêteurs ont pris sur eux de partager leurs observations (*courrier de Catherine Lochon*) :

18 décembre 2014

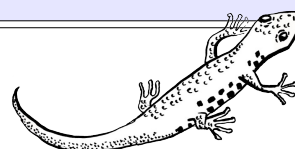
Observations citoyennes à l'occasion de l'Enquête publique du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) - CHER AMONT

Préambule :

L'état de l'eau du Cher est lié à celui de son affluent, la Tardes, rivière dont la qualité est, elle-même, dépendante de celle de son affluent, la Voueize qui prend sa source à La Celle sous Gouzou (*confluence de la Tardes et de la Voueize à Chambon sur Voueize*).

→ Pour déterminer la qualité de l'eau du Cher, il faut prendre en compte le passé **minier** du bassin de la Voueize (cf. Bassin de Gouzou) avec...

- une exploitation passée d'uranium aux Grands Champs (Commune de Gouzou)... sans mise en place de mesures et de contrôles permanents de radioactivité (radon + radioéléments)
- une exploitation minière à Lussat (déguisée en "exploration") et autres investigations minières alentour au siècle dernier dont...
- différents PER (Permis Exclusifs de Recherches *minières*), le plus récent étant nommé « PER de Villeranges » (années 80 – 90)
- comme le PER actuel ; ce dernier n'a tenu aucun compte de l'**arrêté Préfectoral de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du 21 avril 1972 concernant les captages en eau potable de Varennes (1 et 2) et de Réville notamment.**



- 2^e PER en cours ayant le même nom (qui ne tient toujours aucun compte des mesures préfectorales de protection du Bassin de Gouzon) ; PER octroyé par **un arrêté ministériel du 18 novembre 2013**

Constat : Silence total à ce jour du SIAEP du Bassin de Gouzon (Président : Yves de St Vaury). Ce syndicat fournit de l'eau à **18 communes** et a été contraint de construire une station de traitement pour éliminer l'arsenic de l'eau (Filtres régulièrement changés car **saturés**). Cette station a été mise en service en 2007 après plus d'un an de recommandations **de ne pas utiliser l'eau du robinet à des fins alimentaires (!)**.

AUCUN DEDOMMAGEMENT proposé aux usagers pour lesquels les tarifs de l'eau n'ont pas été réduits.

On peut se demander quels sont les DEVOIRS vis-à-vis de la population de ce service public...

CONCLUSIONS CITOYENNES

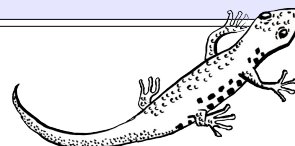
- Quid du suivi de la « vague » arsénifiée en provenance de la région de Lussat (via le Cher !) ? Cette vague est loin de se tarir avec les projets d'exploration et ses forages (**qui vont remobiliser l'arsenic, naturellement présent dans les roches contenant de l'or, de l'antimoine...**) et qui vont précéder la « criminelle » EXPLOITATION !
- Quid du suivi de cette autre pollution à l'arsenic (et autres toxiques) au pied des anciennes mines d'or du **Châtelet** (Commune de Budelière) dont **l'alvéole de réhabilitation** devra être vidangée (**quand, comment, y aura-t-il des rejets dans la Tardes ?**)
- Quid des corrélations à faire avec les fluctuations du taux d'arsenic dans l'eau de Montluçon ?

Deux évidences :

- On ne peut traiter définitivement une pollution **qu'à sa source**.
- On ne trouve **que ce qu'on cherche** ! Il n'y a pas que de l'arsenic dans les eaux du Cher étant données les nombreuses pollutions minières des affluents comme la Tardes et la Voueize !
 - Nécessité de faire urgemment un bilan **radiologique** ; **exiger la transparence des analyses demandées par le SIAEP Bassin de Gouzon à l'ARS** (cf. Mines des Grands Champs + des Farges à Lussat...) ; accès des usagers à tous les résultats d'analyses (Ils doivent connaître la composition du « produit » qu'ils achètent)
 - Recherche des autres polluants (qui ont modifié les écosystèmes) notamment tous les dérivés du cyanure, mercure, acide sulfurique...résultant des explorations passées (exploitations déguisées au vu des quantités de minerais excavées et de la longueur des forages)

En définitive, que va faire le SAGE en ce qui concerne ce « Permis de Villeranges » qui vient d'être accordé sachant qu'un projet d'exploitation industrielle a déjà été clairement défini par les explorations du siècle dernier.

Information complémentaire : Il est indispensable de tenir compte d'un passé des plus énigmatiques concernant Dominique DELORME, en charge du PER actuel... Lors de l'exploitation de la mine du Chalard en Hte-Vienne, cette personne qui travaillait pour la Sté des Mines d'or du Bourneix a contribué à la pollution de tout un vallon - acquis en Dordogne par sa société - pour



faire place nette des polluants de la mine exploitée (arsenic...) en réponse à la « réhabilitation » exigée – Source BRGM. Quel est le morbide dessein de cet homme qui arrive en Creuse ?

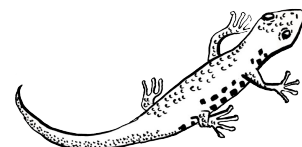
MERCI au SAGE de prendre en compte ces réflexions « citoyennes » pour pouvoir mieux prendre soin de notre eau (qui appartient au patrimoine national « affluent » du patrimoine de l'humanité !)

Catherine LOCHON

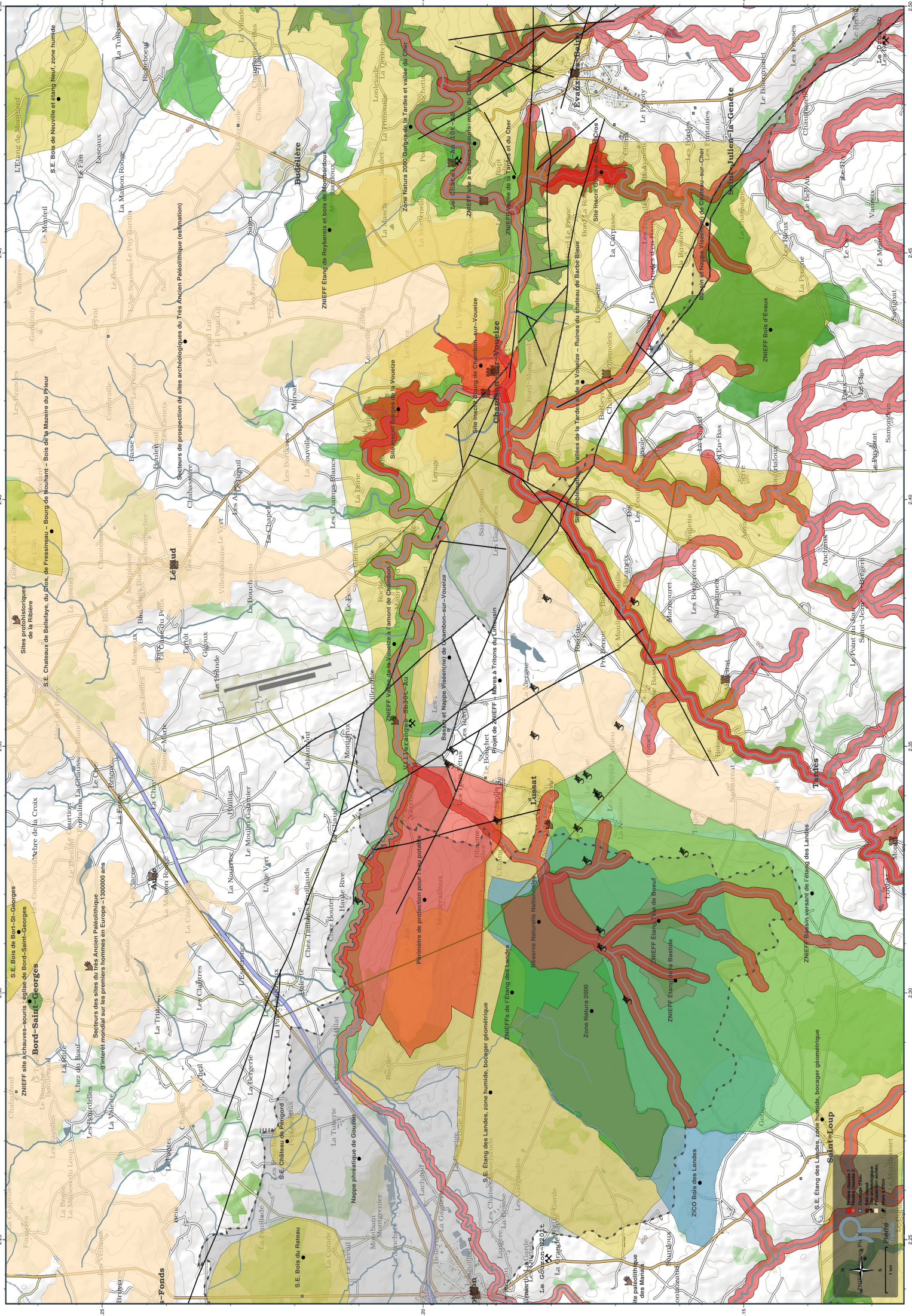
APRÈS DODO LA SAUMURE



D.D LA SULFURE ?



Nature et Patrimoine autour de Chambon-sur-Voueize – Creuse – France



Pourquoi j'ai fait la carte "Nature et Patrimoine"?

Par Pierre Treille.

Les cartes c'est très utile. J'en utilise de toutes sortes chaque jour, qu'elles soient sur papier ou en numérique. Mais pour localiser le département d'où vient un bon vin ou un bon produit, je fais toujours appel à la bonne vieille carte de mon almanach.

Et le numéro 23? Pour quelqu'un qui habite loin d'ici, je me demande si le 23 ne fait pas justement partie de ces numéros-là, de ceux pour lesquels on a besoin d'un almanach. Si vous dites à une personne éloignée qu'une méga-mine va ouvrir en Creuse cela va probablement l'inquiéter. Mais si elle ne visualise pas où c'est, ou comment c'est là-bas? Et si on lui affirme que personne n'y vit, ou que ce sera propre, ou encore sympathique? Il y a des chances pour que ce soit justement le discours qu'elle ait envie de croire pour se rassurer, pour dédramatiser et pour passer à autre chose tant qu'elle ne se sent pas directement concernée. Je trouve ça idiot car l'enjeu est bien au-delà du local mais je ne lui en veux pas forcément. J'en veux par contre à l'indifférence de certains Creusois, les Charlies de base, juste bons à aboyer la polémique officielle du jour à l'unisson avec leurs tebevisions. J'en veux plus encore à ceux parmi les élus, les fonctionnaires, et les associations qui n'ont pas vu, ou qui ne veulent pas voir que la France a changée et que l'état sert désormais d'autres intérêts. Mais j'en veux aussi à l'éleveur directement concerné, celui qui en arrive à douter sur une question qu'il ne s'était pourtant jamais posée : est-ce qu'il vaut mieux mal vivre d'une terre, ou ne plus avoir de terre pour vivre?

On sait pourtant qui est derrière toute cette affaire et qui pousse à cette mine: la finance. Et on sait ce que valent les belles promesses de ces gens-là et quels sont leurs états d'âmes, à supposer qu'ils en aient encore une. Les financiers appellent eux-mêmes Wall Street "le casino du diable" ce qui devrait faire réfléchir. Car c'est un fait, ces "gens" de la finance ne pensent pas comme nous. Ils n'entendent absolument rien à ce que nous considérons comme des valeurs humaines normales, ils ne comprennent pas notre monde. Et pourtant on nous dit qu'il faut leur faire confiance ! Faire confiance à des "gens" qui n'ont pas hésité à plonger le monde dans la crise parce que c'était lucratif pour eux à cet instant-là. Faire confiance à ces malades qui ont maintenant besoin d'or véritable pour garantir la montagne de produits financiers délirants qu'ils ont sciemment créé dans leur univers virtuel !

Récemment un éleveur du Rhône a refusé d'être exproprié pour un projet dit "de développement économique". Lui proposer 1 Euro du mètre carré ne l'a visiblement pas incité à changer d'avis. Alors un beau jour les gendarmes sont venu chez lui pour l'interroger au sujet d'accusations bidons, ils l'ont amené au poste pour "interrogatoire" mais placé "en garde à vue". À son retour les engins de chantier étaient sur son terrain et les travaux avaient commencé. Là aussi, il y avait eu de belles promesses et la mélancolie d'un état de droit. Mais voilà qu'un beau jour les faits débarquent et que les illusions tombent.

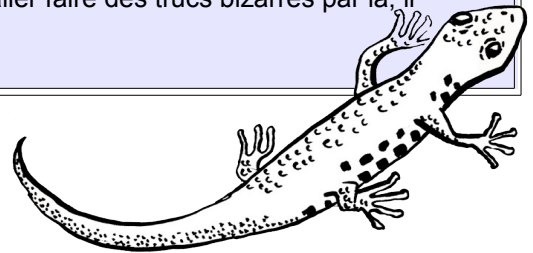
Aujourd'hui "France" ne rime plus qu'avec "Finance", et les Français l'acceptent. Parce qu'on accepte de bien vouloir regarder ailleurs et de nous diviser sur des futilités certifiées. Ces efforts à nous diviser devraient pourtant nous prouver à quel point notre union leur fait peur. Il serait donc grand temps de nous unir !

Mais autour de quoi nous unir ? Bonne question. Personnellement je ne vois que "la vérité". Car même les plus beaux mensonges finissent par s'effriter face au concret, face aux faits. Je suis convaincu que la vérité est la seule force capable de nous unir. Avec cette carte je souhaite donc apporter ma contribution, même modeste, à la diffusion d'un peu de réalité.

Parce qu'une carte c'est juste des faits, simplement des faits. Une carte ne fait pas de politiques, elle ne dit pas ce que l'on doit penser ou croire, analyser ou interpréter. Elle se contente de montrer l'existant avec du recul, de concrétiser des frontières abstraites mais qui pourtant portent du sens. L'idée n'est pas de dire que ce lieu-là est plus délicat que les autres, ou d'exagérer le trait. L'idée est de recenser au mieux ce qui fait la richesse de ce paysage et des gens qui y vivent, et d'essayer de partager cette richesse.

Évidemment la carte est loin d'être complète. J'avais fait l'erreur de croire que les associations "reconnues d'utilité publique" allaient m'aider si je leur expliquais ma démarche et leur prouvais mon honnêteté, voilà encore une illusion démontée par les faits. Mais il reste nous, vous. Chacun peut enrichir les données, recueillir, signaler, recenser ce qui lui semble important. Toutes les données sources peuvent être téléchargées sur <http://www.stopmines23.org/http> et utilisées en un clic à l'aide de QGIS, un logiciel libre et gratuit que j'invite à essayer. L'information est primordiale pour visualiser, comprendre et communiquer. J'invite donc chacun à utiliser ces informations et, pourquoi pas, à les compléter pour une futur version de la carte.

Qu'est-ce que les gens penseront lorsqu'ils se retrouveront face à cette grande carte de plus d'un mètre de large? Honnêtement, je n'en sais rien. Mais ce que j'aimerais c'est qu'une personne qui l'aperçoit du coin de l'œil soit suffisamment intriguée pour s'en approcher. Et je serais pleinement satisfait si au bout d'un moment elle se dit: "Houlà ! Avant d'aller faire des trucs bizarres par là, il vaudrait mieux réfléchir".

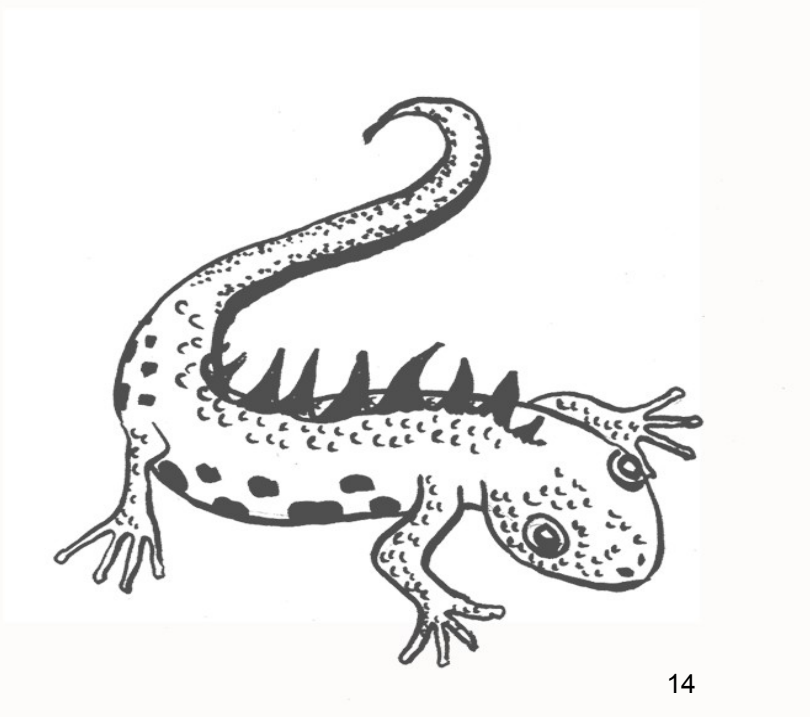


le Collectif Stop Mines 23
www.stopmines23.fr

nous contacter :
contact@stopmines23.fr

Dessins/illustrations :
Patrick Monier
Agnès

carte « Nature et Patrimoine »
Pierre Treille



Amis de la lutte
NON AUX MINES...

...ni ici... :

PER de Tennie / Sarthe et Mayenne

Rouez Environnement - <http://www.rouez-environnement.org/>

Charnie Environnement - <http://www.charnie-environnement.fr/nf/>

PER de Silfiac (9 communes), Merléac (34 communes) et Loc-Envel (25 communes) / Bretagne

Collectif Mine de Rien (Silfiac), Collectif de Loc-Envel et Collectif de Merléac -

<http://alternatives-projetsminiers.org/>

PER de Beaulieu / Loire-Atlantique

PER de Saint-Pierre (33 communes) / Maine-et-Loire

PER de Cressy / Saône et Loire et Nièvre

PER de Dompierre / Ile-et-Vilaine

PER de « Beauvoir » / Allier et Puy de Dôme

PER de Colombus Gold, Newmont Mining, lamgold, Auplata / Guyane Française

Association Maiouri Nature Environnement - <https://sites.google.com/site/maiourinature>

Collectif pour une Alternative au Développement Extractiviste et Anthropocentré -

ALDEAH - <http://www.aldeah.org/>

voir la carte de Terraeco.net :

<http://www.terraeco.net/Y-aura-t-il-bientot-une-mine-pres,57502.html>

... ni ailleurs :

Rosia Montana – Roumanie

<http://www.rosiamontana.org/>

Skouries – Grèce

<http://antigoldgr.org/fr/>

liste non exhaustive, à compléter





MINES EN CREUSE ?

**DES P'TITS TROUS
DES P'TITS TROUS ?**

BULLDOZERS

MINIE

A CIEL OUVERT

**arsenic et cyanure
pour nos rivières**

- 1980** 1er permis de recherche accordé à Villeranges, repris en **1986** par Total Cie Minière.
- 1989** demande de permis d'exploitation par Total Cie Minière (or, arsenic, antimoine); rejetée en **1997**.
- 2013** permis de recherche IDENTIQUE accordé à Cominor/La Mancha, société canadienne : PER de Villeranges (*Lussat, Chambon-sur-Voueize, Sannat, Tardes, Lépaud, Auges, Bord-Saint-Georges*).
- 2020** l'usine de cyanuration classée SEVESO est programmée dans le contexte d'une relance NATIONALE de l'exploitation minière, L'EXPLOITATION POURRAIT DEBUTER DES **2016**.



Plus d'infos : Demande de concession de Total Cie Minière

www.stopmines23.org/http/DemandeDeConcession-TotalCompagnieMiniere.pdf

www.stopmines23.fr

NON à l'exploitation minière OUI à L'AVENIR !